

## AVIS DE CONVOCATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS ÉMISES PAR RALLYE

DIIS Group, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 812 824 266, dont le siège social est situé 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France,

ès qualité de représentant de la masse des porteurs des obligations listées ci-dessous émises par la société Rallye, société anonyme à conseil d'administration au capital de 156.545.307,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574, dont le siège social est situé au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (la « **Société** »),

judiciairement désigné à cette fonction par ordonnances de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris des 21 juin 2019 et 10 juillet 2019,

a décidé de convoquer en assemblées générales (ci-après, séparément, une « **Assemblée Générale** », et ensemble, les « **Assemblées Générales** »), les porteurs des obligations listées ci-dessous, au cabinet Linklaters – 25, rue de Marignan – 75008 Paris – France, le **16 janvier 2020** sur première convocation et, si le quorum n'est pas atteint, le **27 janvier 2020**, aux mêmes lieu et horaires.

| Code ISIN/<br>Common Code | Libellé   | Heure (de Paris) |
|---------------------------|---|------------------|
| FR0012017903              | Obligations émises le 30 juin 2014 à échéance le 31 janvier 2022 au taux annuel de 3,40% pour un montant total de 110.000.000 euros, intégralement en circulation.  | 8h30             |
| FR0013257557<br>161928615 | Obligations émises le 23 mai 2017 à échéance le 23 janvier 2023 au taux annuel de 4,371% pour un montant total de 350.000.000 euros, intégralement en circulation.  | 9h00             |
| FR0011801596<br>104842763 | Obligations émises le 2 avril 2014 à échéance le 2 avril 2021 au taux annuel de 4% pour un montant total de 500.000.000 euros, dont 464.600.000 euros sont en circulation.  | 9h30             |
| CH0341440326<br>151872719 | Obligations émises le 23 novembre 2016 à échéance le 23 novembre 2020 au taux annuel de 4% pour un montant total de 75.000.000 de francs suisses, intégralement en circulation.   | 10h00            |
| CH0398013778<br>175905111 | Obligations émises le 8 février 2018 à échéance le 8 février 2024 au taux annuel de 3,25% pour un montant total de 95.000.000 de francs suisses, intégralement en circulation.  | 10h30            |
| FR0013215415              | Obligations échangeables en actions de la société Casino, Guichard-Perrachon, sans effet dilutif, remboursables uniquement en numéraire, émises le 26 octobre 2016 à échéance le 1 <sup>er</sup> février 2022 au taux annuel de 5,25% pour un montant total de 200.000.000 euros, intégralement en circulation. | 11h00            |
| FR0011567908              | Obligations échangeables en actions de la société Casino, Guichard-Perrachon émises le 2 octobre 2013 à échéance le 2 octobre 2020 au taux annuel de 1% pour un montant total de 374.999.962,14 euros, dont 4.628.847,61 euros sont en circulation.   | 11h30            |

Ci-après, ensemble les « **Obligations** », et chaque emprunt obligataire, séparément, l'« **Emprunt** ».

DIIS Group, ès qualité de représentant de la masse, a arrêté l'ordre du jour ci-dessous, soumis au vote des Assemblées Générales :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des propositions établies par la société Rallye, avec le concours des administrateurs judiciaires, dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte par jugement du tribunal de commerce de Paris du 23 mai 2019, pour l'apurement de la dette liée à l'Emprunt ;
2. Dépôt des documents relatifs à l'Assemblée Générale ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

### **MODALITÉS DU VOTE**

#### ***Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale***

Tout porteur d'Obligations peut prendre part à l'Assemblée Générale de l'Emprunt concerné ou s'y faire représenter dans les conditions légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-71 du Code de commerce, il sera justifié par un porteur d'Obligations de son droit de participer à l'Assemblée Générale concernée par l'inscription de ses Obligations sur un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité au deuxième (2<sup>ème</sup>) jour ouvré précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale à minuit (heure de Paris), soit le 14 janvier 2020 à 00h00, heure de Paris. Un certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire habilité teneur de compte devra être adressé au représentant de la masse (DIIS Group – 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France – email : centralisation@diisgroup.com) avant cette date.

Le porteur d'Obligations qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses Obligations. En cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième (2<sup>ème</sup>) jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à minuit, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété au représentant de la masse (DIIS Group – 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France – email : centralisation@diisgroup.com).

#### ***Mode de participation à l'Assemblée Générale***

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée Générale, les porteurs d'Obligations peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- donner procuration au président de l'Assemblée Générale ;
- donner procuration à toute personne physique ou morale de leur choix ;
- voter par correspondance.

Il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Des formulaires uniques de vote seront délivrés aux porteurs d'Obligations qui en feront la demande auprès du représentant de la masse (DIIS Group – 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France – email : centralisation@diisgroup.com).

Les formulaires uniques de vote accompagnés d'un certificat d'inscription en compte devront être déposés auprès du représentant de la masse (DIIS Group – 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France – email : centralisation@diisgroup.com) au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 13 janvier 2020 (date limite de réception) ou, en cas d'envoi par courrier électronique, au plus tard à 15h00, heure de Paris, le jour précédant l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 15 janvier 2020 à 15h00, heure de Paris (date limite de réception).

### ***Droits de communication des porteurs d'Obligations***

Les documents suivants sont tenus à la disposition des porteurs d'Obligations dans les délais légaux au siège social de la Société (83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris / 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris) ou auprès du représentant de la masse (DIIS Group – 12, rue Vivienne – 75002 Paris – France – email : centralisation@diisgroup.com) :

- le formulaire de vote par procuration ou par correspondance incluant (i) le texte des projets de résolutions proposées et (ii) les propositions d'apurement des dettes établies par la société Rallye, avec le concours des administrateurs judiciaires, telles que transmises au représentant de la masse par les mandataires judiciaires, ainsi qu'une traduction libre en anglais, étant précisé que seule la version française de ce document fait foi ; et
- les modalités de chacun des Emprunts (*Base Prospectus*, *Final Terms* et *Terms and Conditions*, le cas échéant).

**DIIS Group, ès qualité de représentant de la masse**